

Sécurisez vos allégations marketing Les exigences réglementaires pour les mentions valorisantes 23 mai 2023 à Aix-en-Provence (13) - 7 h



Présentiel

Accessible aux personnes à mobilité réduite

Public visé : Personne en charge de la conception du contenu des étiquettes ou site marchand (services Qualité, R&D, Marketing et dirigeant)

Prérequis :
Être salarié d'une entreprise agroalimentaire ou en cours de création

Intervenante et contact pédagogique



Audrey Lesturgeon
Experte Bio, Nutrition, Etiquetage, Critt
Agroalimentaire PACA
audrey.lesturgeon@critt-iaa-paca.com

AGROALIMENTAIRE SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

N° organisme de formation : 93840083884 -

N° Datadock 0001409

N° de Certificat Qualiopi : FR060037-2



Objectifs

Les stagiaires seront capables de :

- Connaître les exigences et ses évolutions sur les mentions volontaires et marketing
- Savoir appliquer la méthodologie pour sécuriser ces allégations face aux exigences légales



Contexte

- « Fabriqué en France », « sans additifs », « produit naturel », « sans sucres ajoutés », « riche en fibres », « fabrication artisanale », ... Même si ces mentions marketing ne sont pas d'apposition obligatoire, elles sont encadrées par des textes qu'il est nécessaire de connaître.
- La maîtrise des règles en matière d'étiquetage est aujourd'hui indispensable pour tous les industriels de l'agroalimentaire afin qu'ils soient en mesure de mettre sur le marché des produits conformes à la réglementation.



Programme

9h00 à 12h30

- Généralités sur l'étiquetage et l'information du consommateur
 - Contexte et historique réglementaire
 - Obligations générales (loyauté, conformité, etc.)
 - Notion de responsabilité
- Préambule sur les mentions volontaires et valorisantes
 - Qu'est-ce qu'une allégation ?
 - Précision sur la mise en forme

- Les mentions interdites

14h00 à 17h30

- Les exigences pour les mentions marketing valorisantes
 - Exemples : origine, « clean label », naturel, allégations nutritionnelles et de santé, équitable, traditionnel, frais, maison, sans gluten, végétarien, sans huile de palme, sans OGM, sans pesticides, issus du commerce équitable, ...
 - Autres mentions en fonction des demandes des entreprises inscrites
- Applications pratiques sur la base des étiquetages transmis par les participants



Moyens pédagogiques et techniques

- Exposés suivis de questionnaires-réponses
- Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quizz, exercices pratiques et/ou jeux de rôles
- Support de formation remis aux stagiaires
- Les formations en présentiel se déroulent dans une salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur
- Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émargement

Au besoin, notre référent handicap, se tient à votre disposition pour organiser votre accueil et le déroulement de la formation. Contactez notre responsable administratif de la formation (laure.dupin@foodinpaca.com) au 04 90 31 55 08.

Sécurisez vos allégations marketing

Les exigences réglementaires pour les mentions valorisantes

23 mai 2023 à Aix-en-Provence (13) - 7 h

Contact Administratif



Laure DUPIN -
04 90 31 55 08
laure.dupin@
foodinpaca.com



Modalités d'évaluation, de suivi et de sanction

- Mise en place d'un dispositif d'évaluation complet : recueil des attentes et besoins à l'inscription, évaluation des acquis (Les critères d'évaluation sont directement reliés aux objectifs cités au début du programme), recueil des appréciations
- Feuille d'émargement
- Attestation de formation



Tarifs Repas et documentation compris - (Prise en charge possible par votre OPCO)

Adhérent 2023 : 500€ HT/stagiaire (600€ TTC)

Non adhérent 2023 : 700€ HT/stagiaire (840€ TTC)

Réduction de 20% à partir du 2ème participant de la même société - Repas et documentation compris



Inscription en ligne : [cliquez ici](#) - Délai d'accès : 15 jours avant le début de la formation

Prise en charge à 100 % pour les adhérents Ocapiat (< 50 salariés) dans le cadre de l'offre régionale Ocapiat
Inscription obligatoire sur le site Ocapiat avant le 27 mars 2023 : [Cliquez ici](#)

Conditions d'annulation :

Toute annulation devra faire l'objet d'une notification écrite (mail, fax, courrier).

Pour toute inscription annulée après le 10/05/2023, la totalité des frais sera due au CRITT agroalimentaire SUD.

AGROALIMENTAIRE SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

N° organisme de
formation :
93840083884 -

N° Datadock 0001409

N° de Certificat
Qualiopi : FR060037-2

Mise à jour : le
06/02/2023